

Monsieur Daniel PERCHERON
Président
Conseil Régional du Nord Pas de
Calais
151 avenue du Président Hoover
59800 LILLE

Lille, le **21 JUIL. 2015**

Référence : D/2015/005036/00

Objet : Débat Public – Réseau Express Grand Lille

Monsieur le Président,

Vous soutenez depuis de nombreuses années un projet d'aménagement du territoire et de mobilité régionale qui se traduit aujourd'hui par le projet de Réseau Express Grand Lille (REGL), porté au débat public depuis plus de 3 mois. Ce moment particulier est une étape importante qui permet à chacun d'être informé et de s'exprimer. Au vu des nombreux avis et contributions recueillis par la Commission Particulière du Débat Public, ce projet suscite un vif intérêt du public et des acteurs institutionnels.

SNCF Réseau, gestionnaire du Réseau Ferré National (RFN), s'associe à cette démarche participative et souhaite apporter la présente contribution, étant entendu que les scénarios présentés dans le Dossier du Maître d'Ouvrage comportent de nombreuses interfaces avec le RFN. A ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note qui précise des éléments de contexte et les principaux points d'attention qui seront à travailler dans les phases ultérieures du projet. Parmi ceux-ci le lien extrêmement fort entre évolutions des offres de service et besoins en infrastructure est à souligner. Plus généralement les compléments attendus permettront de conforter la dimension économique du projet et les conditions de son exploitation.

Pour SNCF Réseau, l'étoile ferroviaire lilloise, tout comme l'accès ferroviaire de la Picardie à l'Île-de-France, constitue aujourd'hui l'un des principaux enjeux de « mass transit » qui interpellent la mobilité au sein de la future grande région Nord-Pas-de-Calais Picardie. Ce nœud intègre des flux de voyageurs et de Fret dans une dimension régionale, nationale et internationale.

SNCF Réseau est depuis de nombreuses années force de proposition pour accroître la performance du système ferroviaire. En parallèle, nous conduisons et poursuivons un programme de modernisation du réseau ambitieux notamment par les ressources engagées.

Cependant, au regard des constats concernant la saturation du réseau routier magistral de l'aire métropolitaine lilloise (AML) et des objectifs de report modal exprimés dans le dossier support du débat public, il convient d'admettre que le système ferroviaire sur le territoire n'offre que des possibilités marginales de renforcement du service actuellement rendu aux usagers. D'importants investissements, notamment en ligne, apparaissent indubitablement nécessaires dès lors que l'on recherche à accroître significativement le niveau de service.

Par ailleurs, nous partageons les ambitions que porte le projet de REGL d'améliorer les relations ferroviaires entre l'agglomération lilloise et les autres territoires de l'aire métropolitaine, particulièrement vers/depuis la partie centrale de l'arc Sud où s'expriment les plus forts enjeux de report modal.

Au sein de l'AML, le projet REGL vise à doter le réseau ferroviaire d'une fonction métropolitaine, intermédiaire entre les réseaux de transports urbains de la MEL et le réseau TER dont la vocation est régionale. Pour assurer le service de ce système métropolitain, le dossier support du débat public présente deux options, ayant comme point commun la création d'une gare traversante souterraine à Lille Flandres :

- la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure neuve, hautement capacitaire et connecté à plusieurs lignes ferroviaires, dont le tracé, compte tenu de l'extrême imbrication des enjeux infrastructurels, urbains et environnementaux caractérisant la majeure partie des territoires de l'aire métropolitaine, répond à un principe général de jumelage avec plusieurs infrastructures du RFN ;
- la réalisation d'importants investissements capacitaires confortant le réseau existant qui doivent composer avec des enjeux de même nature et dont la faisabilité peut apparaître délicate compte tenu du contexte urbain dense caractérisant les abords des lignes du RFN.

Sur la base des décisions qui seront prises à l'issue du débat public, mes équipes se tiendront à votre disposition pour affiner les études sur l'ensemble des questions intéressant le RFN et permettre, par une démarche de co-construction, l'émergence d'un réseau ferroviaire durable répondant aux enjeux de mobilité au sein de l'AML qui resteront tout aussi prégnants dans la nouvelle grande région Nord-Pas-de-Calais Picardie.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très vive considération.

Le Directeur Territorial

François MEYER



Copie : Jacques ARCHIMBAUD – Président de la CPDP